

Exercice 2006 - Budget Annexe Assainissement - Affectation partielle des résultats de l'exercice 2005 en application de la nomenclature M 49

M. LE MAIRE, Rapporteur : L'instruction budgétaire et comptable M49 est applicable aux services publics industriels et commerciaux.

Cette instruction stipule notamment que les résultats d'exploitation de l'exercice écoulé des services publics industriels et commerciaux gérés en régie sont affectés par l'assemblée délibérante après le vote du compte administratif dudit exercice.

En ce qui concerne le résultat de la section d'investissement qui ne constitue qu'un solde d'exécution du budget, il fait l'objet d'un report pur et simple au budget d'investissement de l'exercice suivant. Si un autofinancement complémentaire de la section d'investissement a été prévu au budget précédent, c'est à l'occasion de l'affectation du résultat d'exploitation dudit exercice que se matérialisera l'inscription budgétaire et comptable réelle de celui-ci.

Les résultats de l'exercice 2005 de la Direction de l'Assainissement ont été les suivants :

Section d'investissement

Solde des réalisations 2005	3 836 726,29 €
Solde des restes à réaliser 2005	<u>- 5 511 235,00 €</u>
	- 1 674 508,71 €

Le programme d'équipement 2005 fait apparaître au 31 décembre 2005 un besoin d'autofinancement de 1 674 508,71 €, montant arrondi à 1 675 000 €, qui sera couvert par l'affectation d'une partie de l'excédent d'exploitation 2005.

Section d'exploitation

• résultat d'exploitation du budget 2004 déduction faite de la part affectée à l'investissement 2005 : (3 991 002,06 € - 3 016 000 €)	975 002,06 €
• résultat d'exploitation de l'exercice 2005	<u>2 770 025,49 €</u>
Excédent de clôture 2005	3 745 027,55 €

Sur avis favorable de la Commission Patrimoine - Eau - Assainissement, le Conseil Municipal est invité à affecter par décision modificative au budget de l'exercice courant du budget annexe de l'Assainissement une partie de l'excédent mentionné ci-dessus à la couverture des opérations suivantes :

Section d'investissement

- Autofinancement complémentaire du programme d'investissement 2005 : 1 675 000 €

Financement complémentaire du programme de fonctionnement

- Evacuation de boues en compostage : 550 000,00 €
011/6288 CS 30800

Les opérations précitées se traduiront par les inscriptions budgétaires suivantes :

- ouverture de crédits en recettes de 1 675 000 € au chapitre 10 article 1068 CS 30800 et une réduction d'égal montant de l'excédent d'exploitation inscrit au chapitre 002.002 CS 30800

- inscription en dépenses de fonctionnement de 550 000 € au chapitre 011.6288.30800 financée par une reprise sur l'excédent de fonctionnement.

A l'issue de ces affectations, l'excédent d'exploitation disponible de la Direction Assainissement pour une affectation ultérieure s'élève à 1 520 027,55 €.

Résultat d'exécution du budget 2005

Assainissement	Résultat à la clôture de l'exercice 2004 (1)	Part affectée à l'investissement 2005 (2)	Résultat de l'exercice 2005 (3)	Résultat de clôture 2005
Investissement	1 868 585,98		1 968 140,31	3 836 726,29 (1) + (3)
Exploitation	3 991 002,06	3 016 000,00	2 770 025,49	3 745 027,55 (1) - (2) + (3)
Total	5 859 588,04	3 016 000,00	4 738 165,80	7 581 753,84

Résultat de l'exercice 2005

ASSAINISSEMENT		Investissement	Exploitation	Total cumulé
<i>RECETTES</i>				
Prévisions budgétaires totales	A	10 654 420,00	9 948 218,00	20 602 638,00
Titres de recettes émis (y compris recettes rattachées à l'exercice)	B	7 335 386,12	10 477 220,25	17 812 606,37
Réduction de titres	C	0,00	268 768,44	268 768,44
Recettes nettes	D = B - C	7 335 386,12	10 208 451,81	17 543 837,93
Restes à réaliser	E	1 997 560,00		1 997 560,00
<i>DÉPENSES</i>				
Autorisations budgétaires totales	F	13 065 065,00	9 228 900,00	22 293 965,00
Engagements	G	12 880 127,35	7 497 593,40	20 377 720,75
Mandats émis (y compris dépenses rattachées à l'exercice)	H	5 371 332,35	7 497 593,40	12 868 925,75
Annulation de mandats	I	4 086,54	59 167,08	63 253,62
Dépenses nettes	J = H-I	5 367 245,81	7 438 426,32	12 805 672,13
Dépenses engagées non mandatées	K = G-H	7 508 795,00		7 508 795,00
<i>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</i>				
Excédent	D-J	1 968 140,31	2 770 025,49	4 738 165,80
Déficit	J-D			
<i>Restes à réaliser</i>				
Excédent	E-K			
Déficit	K-E	- 5 511 235,00		- 5 511 235,00

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 8 et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 30 juin 2006.